

PROFESSIONNELS

# Conditions appliquées aux opérations bancaires



---

TARIFS APPLICABLES AU 21 AOÛT 2017

---

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
BENIN**

 /SOCIETEGENERALEBENIN



Société Générale Bénin s'engage à accompagner les professionnels : artisans, agriculteurs, commerçants, entrepreneurs et professions libérales dans la réalisation de leurs projets.

Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une relation durable fondée sur la confiance et la transparence.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 21 août 2017.

Pour des raisons de transparence, nos tarifs sont présentés TTC (Toutes Taxes Comprises, TVA ou TAF). (Cf définitions page 26).

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations moins courantes, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par fax.

Ce document est également disponible sur notre site internet : [www.societegenerale.bj](http://www.societegenerale.bj).

**Le Taux Effectif Global (TEG) est calculé par une formule, à partir du montant du prêt, du taux, du montant de l'échéance, des frais de dossier, des frais d'assurance.**

Taux de base Société Générale Bénin :

9%, susceptible de variation à tout moment.

Ce document n'est pas exhaustif et pourra évoluer à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte courant Professionnel.

# SOMMAIRE

<b>1   COMPTE AU QUOTIDIEN</b>	<b>6</b>
1.1. Ouverture et vie du compte	6
1.2. Relevés de compte	6
1.3. Tenue de compte	6
1.4. Services en agence	6
1.5. Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier	7
<b>2   SERVICES DE BANQUE À DISTANCE</b>	<b>8</b>
2.1. Services de banque électronique	8
2.2. Offres groupées de services	8
2.3. Services de cash management	8
<b>3   ENCAISSEMENTS DANS L'UEMOA ET À L'INTERNATIONAL</b>	<b>9</b>
3.1. Virements reçus	9
3.2. Cartes	9
3.3. Chèques	9
3.4. Effets de commerce	10
3.5. Espèces	11
<b>4   REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL</b>	<b>12</b>
4.1. Virements émis	12
4.2. Carte Business	14
4.3. Services liés aux cartes	15
4.4. Cartes	16
4.5. Chèques	16
4.6. Effets	18
4.7. Espèces	18
<b>5   AUTRES OPERATIONS À L'INTERNATIONAL</b>	<b>19</b>
5.1. Import	19
5.2. Export	21
5.3. Opérations de change	22
5.4. Domiciliation des imports / exports	22

<b>6   FINANCEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>23</b>
6.1. Financement du cycle d'exploitation	23
6.2. Crédits d'investissement	23
6.3. Garanties bancaires	23
<b>7   VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>25</b>
7.1 Comptes et produits d'épargne	25
7.2 Compte pro investissement	25
<b>8   DATES DE VALEUR</b>	<b>27</b>
<b>9   GLOSSAIRE</b>	<b>29</b>
<b>10  SOCIETE GENERALE BENIN     À VOTRE SERVICE</b>	<b>33</b>

# 1. COMPTE AU QUOTIDIEN

	FCFA TTC
<b>1.1. OUVERTURE ET VIE DU COMPTE</b>	
■ Ouverture d'un compte courant professionnel	Sans dépôt minimum
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale Bénin	Gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
<b>1.2. RELEVÉS DE COMPTE</b>	
Ces commissions sont perçues mensuellement	
■ Mensuel	Gratuit
■ A la demande du client	708
■ A la demande de l'administration fiscale	11.800
	l par page
	l par page
<b>1.3. TENUE DE COMPTE</b>	
Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté	
■ Frais fixes de tenue de compte	5.500
■ Commission de mouvement applicable sur le montant des opérations au débit du compte	0,025%+TAF
	5.500
	l min
■ Commission de plus fort découvert	0,025%+TAF
■ Commission de dépassement sur compte autorisé	5.500
■ Commission de dépassement sur compte non autorisé	6.600
<b>1.4. SERVICES EN AGENCE</b>	
<b>Recherche d'un document</b>	
■ Relevé de compte et autres documents	
- Document de moins d'un an	5.900
- Document de plus d'un an	11.800
Supplément par photocopie	Gratuit

	FCFA TTC
■ Location de coffre-fort	
■ - Caution	300.000
- Frais de location	Nous consulter
<b>■ Autres opérations</b>	
- Attestation de solde /avoir	21.240
- Attestation financière	47.200
- Attestation de virement bancaire	35.400
- Attestation de capacité financière	47.200
- Attestation de bonne relation	47.200
- Attestation de ligne de crédit	47.200
- Attestation d'engagement ou de non engagement	47.200
- Attestation de plafond de caution	23.600
- Attestation de ressource	47.200
- Attestation de recommandation	47.200
- Autres attestations	47.200
- Récépissé de dépôt	23.600
- Duplication de pièces comptables	2.950
- Attestation bancaire	47.200
- Information semestrielle des cautions	23.600
- Boîte à lettres Société Générale Bénin/ reproduction de clé de la boîte	Gratuit
<b>1.5. INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER</b>	
■ Saisie (conservatoire / attribution)	41.300
■ Avis à tiers détenteur	41.300

## 2. SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

	FCFA TTC
<b>2.1. SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE</b>	
<b>2.1.1 Internet</b>	
■ Sogebenin (Internet banking)	
Sogebenin (hors Pack Pro)	5.000
Sogebenin (Pack Pro Visa Classic)	Gratuit
Sogebenin (Pack Pro Visa Business)	Gratuit
<b>2.1.2 Téléphone</b>	
■ Messalia (SMS Banking)	
- Hors Pack Pro	3.500
- Pack Pro Visa Classic	Gratuit
- Pack Pro Visa Business	Gratuit
■ Call Center	
21 31 99 92 / 21 31 83 00	Gratuit
Accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h	
<b>2.2. OFFRES GROUPEES DE SERVICES</b>	
<b>Services essentiels</b>	
Le Pack PRO est constitué d'un compte courant Pro, d'une carte Visa Classic ou Business, d'un abonnement MESSALIA, d'un accès en ligne SOGEBENIN, d'une assurance Quiétis et en option d'un Compte Professionnel d'Investissement (CPI).	
<b>Cotisation mensuelle selon le type de carte</b>	
Pack PRO VISA CLASSIC	12.500
Pack PRO VISA BUSINESS	15.000
<b>Avantages tarifaires</b>	
- Réduction sur la cotisation mensuelle des cartes.	
- Réduction sur la cotisation mensuelle de MESSALIA.	
- Réduction sur la cotisation mensuelle de SOGEBNIN	
Mise en opposition, levée d'opposition et refabrication gratuite en cas de perte ou de vol de la carte une fois/an.	
<b>2.3. SERVICES DE CASH MANAGEMENT</b>	
■ SogecashWeb	
Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale Bénin ou d'autres banques, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services reporting sont disponibles sur smartphones et tablettes.	
■ Abonnement mensuel au SogecashWeb	
- Abonnement mensuel	17.700
- Option relevé intra-day mensuel	11.800



### 3. ENCAISSEMENTS DANS L'UEMOA ET À L'INTERNATIONAL

	FCFA TTC
<b>3.1. VIREMENTS REÇUS</b>	
<b>3.1.1. Virement UEMOA</b>	
Traitement du virement (toute place et toute banque confondue)	Gratuit
<b>3.1.2. Virement International</b>	
■ Virements reçus en devise quel que soit le pays d'émission	
Virement en Euro	Gratuit
■ Mise à disposition (client de passage)	
- Commission d'intervention	0,15%+TAF
min	16.500
- Frais de dossier	5.900
■ Mise à disposition (client autre banque)	
- Commission d'intervention	0,25%+TAF
min	16.500
- Frais de dossier	5.900
<b>3.2. CARTES</b>	
<b>Encaissement en magasin</b>	
- Offre de location d'un TPE	par mois 30.000
- Commissions monétiques	
■ Réseau VISA (1)	par transaction 2 à 3%
■ Réseau MASTERCARD	par transaction 2,75 à 4,5%
(1) Le taux à appliquer aux commerçants est laissé à la discrétion de la banque.	
<b>3.3. CHÈQUES</b>	
<b>3.3.1. Opérations dans l'UEMOA</b>	
■ Encaissement de chèques	
- tiré sur SGB	Gratuit
- payable(s) au Bénin	Gratuit
- payable(s) dans la zone UEMOA	Gratuit
■ Impayé reçu	
- Frais imputés au bénéficiaire	Gratuit
- Frais imputés à l'émetteur :	
- Lettre d'avertissement pour impayé chèque*	
Frais d'impayé	0,1% +TAF
min	5.500
max	11.000

	FCFA TTC
- Port lettre d'avertissement	17.700
- Frais de dossier interdit bancaire	17.700
- Frais de régularisation	5.900
- Chèque émis en infraction interdit bancaire	11.800

\*La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.

### 3.3.2. Opérations à l'international

#### ■ Chèques reçus de l'étranger

Chèque en Euro

- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
min	16.500
- Frais d'envoi	14.160

#### ■ Frais en cas d'impayé

	0,1%+TAF
	+frais de correspondant
min	16.500

#### ■ Chèques en autres devises

- Commission de change	0,2%+TAF
min	11.000
- Commission d'encaissement	0,3%+TAF
- Frais d'envoi	14.160

#### ■ Frais en cas d'impayé

	0,10%+TAF
	+ frais de correspondant
min	16.500

## 3.4 EFFETS DE COMMERCE

### 3.4.1 Encaissement des effets de commerce dans l'UEMOA

#### ■ Remise

- Remise d'effet à l'encaissement (zone UEMOA)	5.500
--	-------

	FCFA TTC
<b>3.4.2 Effets impayés dans l'UEMOA</b>	
■ Effet Impayé	
- Frais d'impayé:	
■ effet domicilié SGB           forfait	11.000
■ effet domicilié autre banque	0,1%+TAF
	min           11.000
	max           22.000
- Port lettre recommandée	Variable
- Frais de protêt	Variable
<b>3.4.3 Encaissement des effets de commerce à l'international</b>	
■ Encaissement d'un effet en euro:	
- Frais de dossier	Gratuit
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
	min           16.500
- Frais d'envoi	14.160
■ Frais en cas d'impayé	
	0,1%+TAF + frais de correspondant
	min           16.500
■ Encaissement d'un effet en autres devises :	
- Commission de change	0,20%+TAF
	min           11.000
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
- Frais d'envoi	14.160
<b>3.4.4 Effets impayés à l'international</b>	
- Frais en cas d'impayé correspondant	0,10%+TAF+ frais de
	min           16.500
<b>3.5 ESPECES</b>	
■ Dépôts	
- Dépôts d'espèces (frais de timbre 50 Frs)	Offert

## 4. REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL

	FCFA TTC
<b>4.1 VIREMENTS EMIS</b>	
<b>4.1.1 Virement dans l'UEMOA</b>	
■ Par internet et mobile	
- Saisie de virement occasionnel sur SOGEBENIN	Gratuit
- Virement occasionnel déclenché par Cash management	Gratuit
■ Par votre agence	
- Interne de compte à compte par et pour le même titulaire	Gratuit
- Interne entre titulaires différents	Gratuit
■ Virement RTGS	
Virement émis sur place vers un tiers	5.500
■ Virement dans UEMOA (quelque soit le montant)	
■ SICA	
Commission de transfert	15.000
Taxe sur la commission	1.500
■ RTGS	
Commission de transfert	11.000
Frais SWIFT	5.900
<b>4.1.2 Virement International</b>	
■ Virement en euro < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
1 min	16.500
- TTHU	0,60%
- Commission de change	Néant
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du demandeur	
■ Virement en autres devises < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
1 min	16.500
- TTHU	0,60%
- Commission de change	0,20%+TAF
1 min	16.700
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du demandeur	

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Virement en euro &gt; 500.000 FCFA               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de transfert <span style="float: right;">I min</span> 1%+TAF 27.500</li> <li>- TTHU 0,60%</li> <li>- Commission de change Néant</li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- Autorisation de change à la charge du demandeur</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Virement en autres devises &gt; 500.000 FCFA               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de transfert <span style="float: right;">I min</span> 1%+TAF 27.500</li> <li>- TTHU 0,60%</li> <li>- Commission de change <span style="float: right;">I min</span> 0,20%+TAF 16.500</li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- Autorisation de change à la charge du demandeur</li> </ul> </li> </ul>	
<p>Il est fait obligation à tous les clients de remplir et de signer les formulaires de change pour tout transfert supérieur à cinq cent mille (500.000) FCFA en complément des pièces justificatives.</p>	
<h4>4.1.3 Commissions spécifiques</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commission d'annulation d'ordre de virement étranger</li> </ul>	11.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commission perçue par le correspondant pour recherche               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche sous 30 jours 40 Euros</li> <li>- Recherche entre 30 et 90 jours 75 Euros</li> <li>- Recherche entre 90 et 365 jours 150 Euros</li> <li>- Recherche au delà de 365 jours 230 Euros</li> </ul> </li> </ul>	

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ i-transfert reçu en Euro               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédité en compte</li> <li>- Perçu en espèce</li> </ul> </li> </ul>	<p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p>
<p>Le service i-transfert est souscrit auprès d'une agence du Groupe Société Générale en France pour effectuer des transferts réguliers vers SGB à coût réduit.</p>	
<h4>4.1.4 Virements permanents</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Traitement du virement               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place</li> <li>- Exécution périodique du virement permanent :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers un compte SGB</li> <li>• Vers un compte confrère</li> <li>• Vers un compte dans UEMOA</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>2.200</p> <p>16.500</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Modification de virement permanent</li> </ul>	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à disposition de fond</li> </ul>	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Virement émis pour paiement de salaire (VIREXPRESS)</li> </ul> <p>Quelque soit le nombre de lignes de virement</p>	<p>Gratuit</p>
<h3>4.2 CARTE BUSINESS</h3>	
<h4>4.2.1 Cotisation mensuelle de carte business</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carte VISA business</li> </ul> <p>La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date anniversaire de celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte Visa Business hors Pack Pro</li> </ul>	<p>4.200</p>
<h4>4.2.2 Commissions de retrait dans l'UEMOA</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Retrait d'espèces par carte en zone UEMOA</li> </ul> <p>Retrait d'espèces au Bénin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur distributeur SGB</li> <li>- Sur distributeur zone UEMOA (Eclair)</li> <li>- Sur distributeur autre banque (carte visa)</li> </ul>	<p>Gratuit</p> <p>500</p> <p>1.100</p>

	FCFA TTC
<b>4.2.3 Commissions de retrait à l'International</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Retrait d'espèces sur distributeur de billets à l'étranger</li> </ul> <p style="text-align: right;">  min</p>	2,5% du montant 2.750
<b>4.2.4 Paiement par carte dans l'UEMOA</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Paiement chez un commerçant                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone UEMOA</li> </ul> </li> </ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cash Advance (retrait TPE)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur équipement SGB</li> <li>- Sur équipement autre banque au Bénin</li> </ul> </li> </ul>	Gratuit 2.750
<b>4.2.5 Paiement par carte à l'International</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Paiement par carte à l'étranger (via internet)</li> </ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Paiement chez un commerçant                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors UEMOA</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">  min</p>	1,5%+TAF 200F+TAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cash Advance (retrait TPE)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)</li> </ul> </li> </ul>	4.000 + 2,33% du montant +TAF
<b>4.3 SERVICES LIÉS AUX CARTES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remplacement de la carte                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'occasion de son renouvellement</li> <li>- En cas de dysfonctionnement</li> <li>- A votre demande : refabrication</li> </ul> </li> </ul>	5.000 Gratuit 5.500
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Annulation de la carte :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur demande client</li> <li>- Sur instruction de banque</li> </ul> </li> </ul>	5.500 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consultation de solde                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distributeur SGB</li> <li>- Distributeur autre banque au Bénin</li> <li>- Distributeur étranger hors Bénin</li> </ul> </li> </ul>	Gratuit 770 1.650
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Restitution de carte capturée</li> </ul>	Gratuit

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commission d'autorisation de dépassement du plafond standard de paiement par carte bancaire/par demande</li> </ul>	1.100
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Blocage de la carte               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour motif de perte, vol ou utilisation frauduleuse</li> <li>- Par la banque pour utilisation abusive d'une carte</li> </ul> </li> </ul>	5.900 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Opérations diverses sur cartes               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Levée d'opposition</li> <li>- Expédition de carte ou code à domicile</li> <li>- Envoi de code secret par voie postale</li> <li>- Réédition de code confidentiel</li> <li>- Edition de mini relevé sur distributeur SGB</li> <li>- Frais sur retour de paiement (voucher)</li> <li>- Destruction de carte après 6 mois de gardiennage</li> </ul> </li> </ul>	Gratuit Nous consulter Nous consulter 4.400 Gratuit Nous consulter 5.900
<b>4.4 CARTES</b>	
<b>4.4.1 Cartes privatives de retrait</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cotisation mensuelle carte salaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte Salaire</li> </ul> </li> </ul>	500
<b>4.5 CHÈQUES</b>	
<b>4.5.1 Opérations au Bénin</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remise d'un chéquier en agence               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formules barrées non endossables</li> <li>- Formules non barrées taxe par vignette</li> </ul> </li> </ul>	Gratuit 100F
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Paiement par chèque</li> </ul> <p>Emission d'un chèque de banque payable au Bénin</p>	Gratuit 0,1%+TAF
min	3.300
max	27.500



	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur               <ul style="list-style-type: none"> <li>- par vignette 5.500</li> <li>- par carnet 16.500</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impayé               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais imputé au bénéficiaire <b>Gratuit</b></li> <li>- Lettre d'avertissement pour impayé chèque* (frais imputé à l'émetteur)</li> <li>- Frais d'impayé 0,1%+TAF                   <ul style="list-style-type: none"> <li>  min 5.500</li> <li>  max 11.000</li> </ul> </li> <li>- Port lettre d'avertissement 17.700</li> <li>- Frais de dossier interdit bancaire 17.700</li> <li>- Frais de régularisation 5.900</li> <li>Chèque émis en infraction interdit bancaire 5.900</li> </ul> </li> </ul>	
<p>*La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.</p>	
■ Lettre chèque	<b>Nous consulter</b>
■ Forçage pour paiement de chèque avec ou sans chéquier	1.100
■ Annulation d'un chèque de banque payable au Bénin	5.500
■ Destruction d'un chéquier non réclamé (après trois mois)	5.900
<b>4.5.2 Opérations à l'International</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chèques émis vers l'étranger               <ul style="list-style-type: none"> <li>Chèque de banque en Euro                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de dossier <b>Gratuit</b></li> <li>- Commission de transfert 0,30%+TAF                       <ul style="list-style-type: none"> <li>  min 16.500</li> </ul> </li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- TTHU 0,60%</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chèque de banque en autres devises               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de transfert <span style="float: right;">  min</span> 0,30%+TAF 16.500</li> <li>- Commission de change <span style="float: right;">  min</span> 0,20%+TAF 16.500</li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- TTHU 0,60%</li> </ul> </li> </ul>	
<b>4.6 EFFETS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remise d'un effet au Bénin :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise d'effet à l'escompte                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de bordereau 0,25%+TAF</li> <li>• Intérêt <span style="float: right;">  max TBB+2</span> max 11%+TAF</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remise d'un effet en euro:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais dossier <span style="float: right;">Gratuit</span></li> <li>- Commission de transfert <span style="float: right;">0,30%+TAF</span> <span style="float: right;">  min</span> 16.500</li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- TTHU 0,60%</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Emission d'un effet en autres devises               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de transfert <span style="float: right;">0,30%+TAF</span> <span style="float: right;">  min</span> 16.500</li> <li>- Commission de change <span style="float: right;">0,20%+TAF</span> <span style="float: right;">  min</span> 16.500</li> <li>- Frais SWIFT 10.620</li> <li>- TTHU 0,60%</li> </ul> </li> </ul>	
<b>4.7 ESPÈCES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Retraits               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait d'espèces à l'agence tenant votre compte avec chéquier <span style="float: right;">Gratuit</span></li> <li>- Retrait d'espèces par chèque de guichet <span style="float: right;">2.200</span></li> <li>- Retrait d'espèces déplacé dans une agence située dans une autre ville <span style="float: right;">Gratuit</span></li> </ul> </li> </ul>	

## 5. AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez développer votre activité à l'international?

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise Société Générale Bénin pour vous simplifier vos opérations.

Notre cellule de relation Chine-Afrique est là pour vous assister dans toutes vos opérations avec l'Asie.

Grâce à notre nouvelle organisation, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié.

Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

	FCFA TTC
<b>5.1 IMPORT</b>	
<b>5.1.1 Remise documentaire</b>	
■ Ouverture remise documentaire	
- Frais de dossier	16.500
- Frais SWIFT	10.620
■ Acceptation remise documentaire	
- Commission d'acceptation	22.000
- Frais SWIFT	10.620
■ Règlement remise documentaire	
- Commission de transfert	0,15%+TAF
	min 16.500
- Commission d'encaissement	0,3%+TAF
	min 16.500
- Commission de change (autres devises hors EUR)	0,20%+TAF
	min 16.500
- Frais SWIFT	10.620
- Taxes de transfert hors UEMOA	0,6%
■ Modification remise documentaire	
- Commission de modification	Gratuit

	FCFA TTC
- Commission de renvoi des documents au cédant	commission d'envoi + commission d'annulation (voir ci-dessous)
- Frais d'envoi Afrique	29.500
- Frais d'envoi hors Afrique	59.000
- Commission de transfert de document à une autre banque	
■ Commission de transfert	16.500
■ Frais SWIFT	10.620
- Commission de délivrance de lettre de garantie	33.000
<b>■ Annulation remise documentaire</b>	
- Commission d'annulation	0,3%+TAF
min	16.500
max	33.000
<b>5.1.2 Crédit documentaire</b>	
<b>■ Ouverture crédit documentaire en CFA ou en EURO :</b>	
- Frais de dossier	16.500
- Commission d'ouverture (trimestre indivisible)	0,4%+TAF
min	27.500
- Commission de préavis	19.800
- Frais SWIFT	21.240
<b>■ Utilisation du crédit documentaire :</b>	
- Commission d'utilisation :	0,25%+TAF
min	33.000
- Commission de transaction :	0,4%+TAF
min	16.500
- Commission de paiement différée	0,125%+TAF (par mois indivisible)
min	27.500
- Frais SWIFT	14.160
- TTHU	0,60%
<b>■ Modification du CREDOC</b>	
- Commission de modification simple	16.500
- Commission de modification de montant	0,40%+TAF la différence du montant
min	27.500
- Commission de prorogation : par trimestre indivisible	0,40%+TAF

		FCFA TTC
	min	27.500
- Commission d'annulation :		0,10% +TAF
	min	27.500
	max	55.000
- Frais SWIFT		14.160
<b>5.2 EXPORT</b>		
<b>5.2.1 Remise documentaire</b>		
■ Ouverture remise documentaire export		
- Commission de domiciliation / dossier		11.000
■ Modification remise documentaire export		
- Commission de modification		Franco
■ Règlement remise documentaire export		
- Commission d'encaissement		0,4%+TAF
	min	16.500
- Commission de change		0,20%+TAF
	min	16.500
- Frais SWIFT		10.620
- Commission de négociation		0,20%+Agios
	min	25.000+agios
- Frais d'envoi Afrique		29.500
- Frais d'envoi hors Afrique		59.000
<b>5.2.2 Crédit documentaire</b>		
■ Notification de crédit		
- Commission de notification		0,15%+TAF
	min	27.500
- Commission de confirmation (par trimestre divisible)		0,20%+TAF
	min	27.500
- Commission de transférabilité		0,15%+TAF
	min	27.500
- Frais de dossier		17.700
- Frais SWIFT		14.160
■ Modification de crédit		
- Commission de modification simple		11.000
- Commission de modification du montant		
■ CRÉDOC export confirmé :		0,2%+TAF
		(sur la différence du montant)
	min	27.500

		FCFA TTC
CRÉDOC export non confirmé :		voir commission de notification
- Commission de prorogation		0,2% +TAF (par trimestre indivisible)
	I min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
■ Négociation de crédit		
- Commission de négociation		0,20%+Agios d'escompte+TAF
■ Utilisation de crédit		
- Commission d'encaissement		0,25%+TAF
	I min	27.500
- Pour paiement différé		0,125%+TAF (par mois indivisible)
	I min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
- Frais d'envoi de documents Afrique		29.500
- Frais d'envoi de documents hors Afrique		59.000

### 5.3 OPÉRATIONS DE CHANGE

Société Générale Bénin met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

#### 5.3.1 Commission de change

■ Achat de billets de banque en Euro	Gratuit
■ Vente de billets de banque en Euro	2%+TAF
■ Achat de billets de banque en autres devises	1%+TAF
■ Vente de billets de banque en autres devises	2%+TAF

### 5.4 DOMICILIATION DES IMPORTS / EXPORTS

■ Commission de domiciliation import et export	11.000
■ Frais de rapatriement des recettes d'exportation	5.500

## 6. FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

		FCFA TTC
<b>6.1 FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION</b>		
■ Crédit à court terme		
- Taux d'intérêt	max TBB+3	max 12%+TAF
- Frais de dossier		0,5%+TVA
	min	29.500
■ Découvert		
- Intérêt débiteur	max TBB+4	13%+TAF
- Commission du plus fort découvert		0,025%+TAF
- Convention de Trésorerie Courante (CTC)	max TBB+3	12%+TAF
- Frais de dossier		0,5%+TVA
	min	29.500
■ Escompte		
Escompte de Lettres de change et Billets à ordre		
- Commission de bordereau		0,25%+TAF
- Intérêt	TBB+2	11%+TAF
- Frais de dossier		0,5%+TVA
	min	29.500
■ Effet impayé		
- Effet domicilié à SGB	Forfait	11.000
- Effet domicilié autres banques		0,10%+TAF
	min	11.000
	max	22.000
- Port de lettre		Variable
- Frais de protêt		Variable
<b>6.2 CRÉDITS D'INVESTISSEMENT</b>		
■ Opération de crédit à moyen et à long terme :		
- Frais de dossier		1%+TVA
- Taux d'intérêt	max TBB +3	max 12%+TAF
Pour plus de renseignements		<a href="#">Nous consulter</a>
<b>6.3 GARANTIES BANCAIRES</b>		
<b>6.3.1 Cautions</b>		
■ Cautions diverses		
- Frais de dossier		1/1000
	min	35.400

		FCFA TTC
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
<b>■ Traite avalisée</b>		
- Frais de dossier		1/1000
min		35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle).		3%+TAF
<b>■ Obligation cautionnée</b>		
- Frais de dossier		1/1000
min		35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle).		3%+TAF
<b>■ Cautions fournisseurs :</b>		
- Frais de dossier		1/1000
min		35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
<b>■ Avance sur DAT</b>		
Avance sur DAT non échu		
- Frais de dossier		Gratuit
- Taux de rémunération		Taux du DAT+2%
- Durée   max		6 mois
- Plafond   max		80%



## 7. PLACEMENTS PROFESSIONNELS

FCFA TTC

### 7.1 COMPTES ET PRODUITS D'ÉPARGNE

■ Compte épargne	sans frais ni dépôt minimum	
■ Dépôt à terme et bon de caisse	1 min	Nous consulter 5.000.000
■ Compte à Rente		Nous consulter

### 7.2 COMPTE PRO INVESTISSEMENT

■ Dépôt initial		25.000 minimum
■ Compte courant rémunéré au 1 <sup>er</sup> franc :		
- de 0 à 10 millions de fcfa		2%
- plus de 10 millions		3%

- Alimentation par Ordre de Virement Permanent mensuel du Compte Courant PRO vers le Compte Pro Investissement à hauteur de 25.000 F CFA minimum.
- Versement annuel des intérêts sur le Compte Courant PRO.
- Durée du Compte Pro Investissement : 5 ans
- Pas de retraits sauf clôture.



## DATES DE VALEUR

### LES REGLEMENTS AU BENIN

Retrait d'espèces en agence et aux distributeurs :  
1 jour ouvré avant la date de comptabilisation (j-1)

Retrait d'espèces d'un compte d'épargne :  
dernier jour de la quinzaine précédant l'opération

Paiement d'un chèque :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Paiement d'un effet :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Virement émis :

1 jour ouvré avant la date d'exécution (j-1) maximum (j-15)

### LES ENCAISSEMENTS AU BENIN

Versement d'espèces :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation

Versement d'espèces compte épargne:

1er jour de la quinzaine

Virement reçu :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation ou max (j+15) pour les opérations sur un compte d'épargne

Virement interne : valeur J

Remise de chèque

- SGB :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation (j+1)

- Confrère :

2 jours ouvrés après la date de saisie (j+2)

- Confrère UEMOA :

2 jours ouvrés après la date de saisie

Remise effet à l'encaissement

- SGB :

1 jour après l'échéance

- Confrère :

2 jours après l'échéance

Remise effet à l'escompte:

1er jour ouvré suivant celui de la remise

## CHEQUE

Emission de chèque banque : j-1

Emission de chèque banque autres devises : j-1

Rejet de chèque : j-1

Incident sur compte : j-1

Protêt : variable

Frais de demande de solde : j

## LES REGLEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement émis

- en euros : j-1

- en autres devises : j-1

## LES ENCAISSEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement reçu:

- en euros : jour de couverture

Chèque payable sur l'étranger :

- en CFA ou Euro :

1 jour ouvrable après la date de règlement

## GLOSSAIRE

### Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

### Autorisation de découvert

Autorisation donnée par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance.

### Avis à tiers détenteur

C'est une mesure de poursuite propre à l'administration fiscale. Lorsqu'un contribuable ne s'acquitte pas spontanément de ses impôts et taxes dans les délais légaux, cette procédure permet au service des impôts ou à la trésorerie en charge du recouvrement de saisir directement auprès d'un tiers, les sommes d'argent que ce dernier détient pour le compte du contribuable.

### Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une Carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

### Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

### Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans les distributeurs automatiques de billets.

### Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci au profit d'un bénéficiaire. Pour éviter des incidents de paiement, la provision doit être préalable, disponible et suffisante lors de l'émission du chèque, et maintenue jusqu'à sa présentation.

### Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité en compte, est ainsi provisionné. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants ou des paiements en faveur d'administrations publiques.

### Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

### Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le code guichet (5 chiffres), le numéro de compte SG Bénin (11 chiffres) et la clé de contrôle (2 chiffres)

### Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements internationaux.

### Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il est nécessaire pour le traitement des virements internationaux.

### Commission de mouvement

Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

### Commission sur le plus fort découvert

Rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux qui lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert.

Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois.

### Convention de trésorerie courante (C.T.C.)

Découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courant d'exploitation.

### Dates de valeur applicables aux principales opérations

Dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

### DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent de son compte à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans les limites fixées à l'avance contractuellement.

### Découvert en compte

Position d'un compte chèque lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) ou non par le banquier.

### Information semestrielle des cautions

Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

### Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

### Opposition carte par la banque

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas

d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire (client-porteur).

#### Opposition carte par le client-porteur

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) signale à sa banque, par courrier ou par téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte.

#### Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier.

#### Relevé de compte

Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client.

#### TAF (Taxe sur Activités Financières)

Taxe calculée sur l'ensemble des commissions perçues par la banque sur la clientèle et reversée au Trésor. Elle est actuellement de 10%.

#### TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée)

Taxe calculée sur l'ensemble des frais perçus par la banque sur les services délivrés à la clientèle et reversée au Trésor. Elle est actuellement de 18%.

#### Virement permanent

Virement automatique à période fixe.



# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BÉNIN À VOTRE SERVICE

## SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Vous avez plusieurs moyens de nous saisir pour faire part de vos réclamations et de vos suggestions :

### 1- EN PREMIER LIEU,

Votre Conseiller Clientèle et/ou votre Responsable d'Agence.

### 2- BOITE A SUGGESTIONS

Dans les agences

### 3- SERVICE QUALITE

- Par mail :

[reclamations.sgb@socgen.com](mailto:reclamations.sgb@socgen.com)

[banque.sgb@socgen.com](mailto:banque.sgb@socgen.com)

## SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Appelez le (229) 21 31 51 40 et disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de perte, de vol ou de tout autre souci sur votre carte souscrit auprès de Société Générale Bénin.

<b>COTONOU (STANDARD)</b>	<b>21 31 99 92</b>
AGENCE PRINCIPALE	21 60 03 60
	21 60 03 59
AGENCE SENADE	21 60 03 86
AGENCE GANHI	21 60 03 96
AGENCE SAINT-MICHEL	21 60 03 80
AGENCE ETOILE ROUGE	21 60 04 06
AGENCE PLACE BULGARIE	21 60 04 01
AGENCE DANTOKPA	21 60 03 90
AGENCE DEKOUNGBE	21 60 04 12
AGENCE STADE DE L'AMITIE	21 60 04 20
AGENCE FIDJROSSE	21 60 04 45
AGENCE CADJEHOUN (Privée/VIP)	21 60 04 60
<b>CALAVI</b>	<b>66 26 47 08</b>
AGENCE CALAVI TOGOUDO	21 60 04 19
<b>PORTO-NOVO</b>	<b>20 22 70 50</b>
AGENCE CATCHI	21 60 04 37
<b>BOHICON</b>	<b>22 51 00 84</b>
AGENCE BOHICON	21 60 04 42
<b>PARAKOU</b>	<b>23 61 18 50</b>
AGENCE DE PARAKOU	21 60 04 28

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS AGENCES**

(SAUF AGENCE DU STADE DE L'AMITIE)

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8H A 17H

SAMEDI : DE 09H A 13H

## **HORAIRES AGENCE STADE DE L'AMITIE**

DU LUNDI AU VENDREDI : 10H-13H/14H 30-19H

SAMEDI : DE 09H À 13H

## **SIÈGE ET AGENCE PRINCIPALE**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.000.000.000 F CFA

RC : RB/COT/07 B 2058 COTONOU - CIB : B0104 -

IFU n°3200700065718

Siège : Lot 4153, Avenue Clozel Placodji-Kpodji

01 BP 585 COTONOU

Tél : (229) 21 31 83 00 - Fax : (229) 21 31 82 95 -

Swift : SOGEBJBJ

E-mail : banque.sgb@socgen.com



# À VOS CÔTÉS



pour en savoir plus



## RENCONTREZ

**votre conseiller** en agence, ou contactez-le sur sa ligne directe, ou par messagerie sécurisée.



## CONNECTEZ-VOUS

**[www.societegenerale.bj](http://www.societegenerale.bj)**



## APPELEZ

**21 31 83 00 / 21 31 99 92**

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 17h00  
Samedi 09h à 13h



## DÉCOUVREZ

une gamme complète de **mémos** disponibles en agence.



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
BENIN**

**DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'EQUIPE**